

PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ 2024 / 2025

	STATUT	MONTANT EN EUROS		DÉTAIL DU PAIEMENT
		TAUX	TAUX RÉDUIT (*)	
LICENCE	Non boursier	175,00 €	116,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
MASTER	Non boursier	250,00 €	164,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
INGENIEUR	Non boursier	618,00 €	413,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
AUDITEUR LIBRE	Licence	175,00 €		Droits de scolarité - Diplômes nationaux

**Acquittement de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) d'un montant de 103 € par le biais du site web : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Tous les étudiants (boursiers ou non boursiers) seront dans l'obligation d'adresser l'attestation de paiement ou d'exonération de cette contribution
Les auditeurs libres ne s'acquittent pas de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

(*) Le taux réduit concerne les étudiants en césure (paiement du taux réduit uniquement) et ceux inscrits en double diplôme sauf la DLMI (ex : inscrit en licence de droit et en licence d'anglais : le montant des droits d'inscription s'élèvera à 175+116 euros)

Pour les étudiants en **prépa CPGE** dans les lycées : le montant des droits d'inscription s'élèvera à 175 euros